Bilan économique 2021 Bourgogne-Franche-Comté

Un rebond économique suspendu à l'évolution de la situation sanitaire et au contexte international

Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n° 32

Juin 2022











Liberté Égalité Eratornité



Coordination

Direction régionale de l'Insee de Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication

Bertrand Kauffmann

Rédaction en chef

Marie Léger Yohann Rene

Contributeurs

Draaf Bourgogne-Franche-Comté Dreal Bourgogne-Franche-Comté Dreets Bourgogne-Franche-Comté Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

Pilotage Bénédicte Piffaut (Insee)

Auteurs

Laurent Barralis (Draaf)
Patrice Perron (Dreal)
Gilles Zemis (Dreal)
Lionel Durand (Dreets)
Céline Rouot (Dreets)
Émilie Vivas (Dreets)
Frédéric Laroche (Bourgogne-Franche-Comté Tourisme)
Jean-Noël Maisonneuve (Insee)
Marie-France Pialle (Insee)
Nicolas Bourgain (Insee)

Contact presse

Bénédicte Piffaut (Insee)

Courriel: dr25-communication-externe@insee.fr

Éditeur

Insee national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2022. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Signes conventionnels utilisés

... résultat non disponible

/// absence de résultat due à la nature des choses

e estimation

p résultat provisoire

résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. résultat non significatif

€ euro M million Md milliard

Avant-propos

Chères lectrices, chers lecteurs

Comme chaque année, ce bilan vise à décrire l'état de l'économie régionale au travers d'analyses sectorielles et thématiques les plus pertinentes possibles.

Fruit des contributions de chaque expert dans son domaine, il offre un éclairage complet et précis destiné à l'ensemble des décideurs. Je remercie chaleureusement l'ensemble des rédacteurs d'avoir apporté sa contribution à cet édifice commun. Je remercie également les agents de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté qui ont œuvré à la bonne réalisation de ce dossier.

Rarement notre économie aura eu à affronter autant de chocs : incertitudes internationales, crise sanitaire, mise en berne de secteurs entiers. La dureté de ces épreuves n'a eu d'égal que la vigueur des reprises successives, portée en grande partie par le flot des dépenses publiques qui ont irrigué l'ensemble de l'économie.

Alors que les grands agrégats économiques semblent repasser les uns après les autres au vert, le début d'année 2022 a encore apporté son lot d'inquiétudes sur le plan sanitaire et géopolitique. Les fortes hausses des prix des matières premières et de l'énergie pèsent sur le taux d'inflation, ce qui limite le pouvoir d'achat des plus modestes. Outre cet indicateur, le niveau d'emploi global, le besoin de main-d'œuvre et le taux de chômage historiquement bas (mais traduisant dans certaines zones les difficultés du système productif local) sont autant de facteurs qu'il nous faudra suivre et analyser dans les mois à venir.

Bonne lecture,

Bertrand Kauffmann

Directeur régional de l'Insee de Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire

2021 : un rebond économique suspendu à l'évolution de la situation sanitaire et au contexte international

Dans un contexte de reprise générale, l'activité économique régionale se rapproche de son niveau d'avant-crise.

Le marché du travail se redresse avec le rebond de l'activité économique

En Bourgogne-Franche-Comté, la reprise économique se traduit par la poursuite de la baisse du taux de chômage, qui s'établit à 6,2 % fin 2021. Il atteint son plus bas niveau depuis 2008. Avec la montée en charge des mesures emploi-formation du plan de relance, la diminution du chômage s'accélère nettement au cours du second semestre, surtout pour les jeunes. Cette baisse du chômage résulte également du dynamisme des embauches en Suisse. Le travail frontalier reprend et atteint des niveaux records. Fin 2021, près de 41 000 habitants de la région occupent un emploi en Suisse, soit + 6,7 % comparé à 2020.

En lien avec la baisse du chômage, la région gagne près de 12 000 emplois sans pour autant retrouver son niveau d'avantcrise (- 0,3 %). Après les fortes pertes de 2020, cette croissance est portée par le rebond de l'emploi dans le secteur de l'hébergement-restauration et de l'intérim. L'emploi dans la construction continue sa progression à un rythme plus élevé. L'emploi industriel se stabilise après

plusieurs années de baisse, alors que les services non marchands perdent des emplois cette année.

Le dynamisme de la démographie d'entreprises et du secteur de la construction soutient le marché du travail

En 2021, 31 500 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté. Le niveau record des immatriculations est le fait des microentreprises et du rebond des créations de sociétés. En parallèle, les défaillances sont en recul pour la deuxième année consécutive notamment sous l'effet des dispositifs de soutien mis en place pendant la crise sanitaire.

La bonne tenue des entreprises se retrouve également dans le secteur de la construction. Il est en croissance après avoir bien résisté à la crise en 2020. 13 700 logements ont été autorisés à la construction, soit le niveau le plus haut depuis 2008. Ce dynamisme est en partie lié à des anticipations avant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la réglementation environnementale 2020. De plus, grâce aux aides publiques, 43 000 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique. En dépit d'un resserrement du marché de la promotion immobilière, les ventes de logements neufs ont aussi progressé.

Des points de tensions freinent cette dynamique

Malgré la reprise soutenue, des secteurs économiques restent touchés, notamment sous l'effet du renchérissement du coût de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement. En particulier, le marché automobile s'est tassé en 2021, avec des immatriculations des véhicules particuliers neufs en recul de 4 %. Le confinement au printemps, le passe sanitaire à l'automne, les limitations des déplacements internationaux notamment avec l'Asie, ont particulièrement pesé sur l'hôtellerie-restauration. Le déficit de nuitées dans l'hôtellerie s'élève à près de 30 % par rapport à son niveau de 2019. Enfin, les aléas climatiques de 2021 ont affecté la production végétale de la région. La viticulture enregistre la plus petite récolte depuis une décennie. Les céréales et oléoprotéagineux affichent de bons rendements malgré quelques problèmes de qualité.

Auteur:

Bénédicte Piffaut (Insee)

En 2021, l'économie mondiale a rebondi après sa chute en 2020, l'amélioration de la situation sanitaire s'étant accompagnée d'un allègement des restrictions

En 2021, l'épidémie de Covid-19 est restée l'un des principaux déterminants de l'activité économique. L'apparition de variants a rythmé la propagation de nouvelles vagues, et, en conséquence, la poursuite des mesures de restrictions sanitaires. Celles-ci se sont cependant allégées, à mesure que les États apprenaient à limiter la propagation du virus – notamment par une campagne de vaccination à grande échelle – et que les ménages et les entreprises entraient dans le paradigme du « vivre avec ». Après la fermeture partielle des économies en 2020, qui avait fait plonger le PIB mondial à -3,1 % par rapport à son niveau de 2019, leur réouverture progressive en 2021 a engendré un rebond en partie mécanique, à 6,1 %. Ce rattrapage a néanmoins été hétérogène selon les pays ▶ figure 1. Ainsi le rebond de l'activité en zone euro, certes vif (+5,2 %), l'a toutefois été moins qu'aux États-Unis (+5,7 %) ou que pour les économies émergentes (+6,8 %), malgré un recul de l'activité en zone euro plus important en 2020. L'économie du Royaume-Uni a davantage rebondi (+7,4 %, après une chute en 2020 parmi les plus fortes des pays européens) malgré l'incertitude liée au Brexit, finalement mis en œuvre au 1er janvier. Enfin, l'activité en Chine a renoué avec une croissance vigoureuse (+8,6 %, après un ralentissement certes marqué de l'activité en 2020), même un peu supérieure à sa moyenne des années 2010 par effet de contrecoup. Ces évolutions hétérogènes selon les pays en 2021 sont notamment liées au rythme de diffusion du virus et aux stratégies sanitaires nationales (zérocovid, confinements, vaccination...), mais aussi aux spécialisations sectorielles (les branches des matériels et des services de transport, de l'hébergement-restauration ou encore des loisirs, sport et culture - et le tourisme en général – restant à des niveaux d'activité dégradés).

En France, l'activité a davantage rebondi en 2021 que dans la moyenne de la zone euro

Après une chute de 7,9 % en 2020,

l'activité économique française s'est

nettement redressée en 2021, à +6,8 %. La croissance y a donc été à la fois plus forte qu'en Allemagne (+2,9 %), où le choc de 2020 a été presque deux fois moindre, et qu'en Italie (+6,6 %) et en Espagne (+5,1 %), pourtant davantage affectées en 2020. En moyenne en 2021, le PIB français se situait 1,7 % en deçà de son niveau de 2019, un rattrapage assez vif par rapport à ses principaux voisins européens. En miroir de la chute d'activité enregistrée en France en 2020, tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à son rebond en 2021 ▶ figure 2. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages, de 2,7 points : les opportunités de consommer des ménages, bridées par les mesures de restrictions, se sont rétablies avec la réouverture progressive des magasins, des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. La contribution de l'investissement total a été du même ordre, portée par les entreprises (1,5 point) - en lien avec la reprise de l'activité, notamment après les fermetures de chantiers en 2020 et du fait d'un investissement en services très dynamique - et par les ménages (0,9 point) - avec un marché immobilier dynamique. La consommation des administrations publiques a contribué au rebond de l'activité à hauteur de 1,7 point, portée par les campagnes de tests et de vaccination. La contribution des échanges extérieurs a été faiblement positive, de 0,1 point : les exportations, plus affectées en 2020 que les importations, ont aussi plus fortement rebondi. Les importations comme les exportations sont cependant restées à un niveau nettement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. En particulier, les exports et imports de tourisme se sont situées en 2021 à environ 40% sous leur niveau de 2019.

Cet effet de miroir entre les évolutions de l'activité en 2020 et en 2021 a aussi été sectoriel, recouvrant toutefois des rattrapages hétérogènes selon les branches

En 2021, la valeur ajoutée totale a dans

l'ensemble davantage rebondi que la consommation des ménages, après une baisse également plus marquée en 2020 ▶ figure 3. Les disparités selon les branches apparues en 2020 ont néanmoins persisté en 2021. Dans l'industrie, la fabrication de matériels de transport a faiblement rebondi en 2021, pénalisée à la fois par les difficultés d'approvisionnement (s'agissant de l'industrie automobile), et par l'état dégradé du tourisme mondial (s'agissant de l'aéronautique). Les services les plus affectés par les mesures de restriction hébergement-restauration, transports, services aux ménages (sport, culture, loisirs) – ont poursuivi leur trajectoire de reprise, malgré un début d'année 2021 marqué à nouveau par l'épidémie. L'hétérogénéité ne s'est cependant pas résorbée, entre ces branches dont l'activité ou la consommation est restée en moyenne sous son niveau de 2019 et celles qui, ayant moins souffert de la crise sanitaire, s'en sont rapprochées ou l'ont dépassé (information-communication. services financiers...). Ce constat est aussi vrai à un niveau plus agrégé : en 2021, la valeur ajoutée est restée à un niveau par rapport à 2019 relativement plus dégradé dans l'industrie que dans les services, et inversement pour la consommation des ménages.

En 2021, l'emploi et la population active ont été dynamiques

Après une diminution en 2020 (-216 900 emplois en fin d'année, par rapport à la fin d'année 2019), d'ampleur largement moindre que celle de l'activité, l'emploi salarié a vivement rebondi en 2021 (+855 100 entre fin 2020 et fin 2021), repassant fin 2021 nettement au-dessus du niveau de la fin 20191. Il est néanmoins resté en deçà de son niveau d'avant-crise

dans l'industrie, tandis qu'il était particulièrement allant dans la construction, l'hébergement-restauration et les services aux entreprises. Le dispositif d'activité partielle, dont les conditions ont progressivement évolué au cours de l'année, ne concernaient en décembre 2021 qu'environ 400 000 salariés (contre 1 900 000 en janvier 2021).

Après des mouvements très heurtés en 2020 selon un effet en « trompe-l'œil », le taux de chômage a été quasi stable pendant les trois premiers trimestres de 2021, à environ 8 % de la population active, avant de refluer sensiblement à 7,4 % au quatrième trimestre. Le dynamisme de l'emploi au cours de l'année a en effet été d'abord contrebalancé par celui de la population active, qui a rejoint progressivement sa trajectoire tendancielle d'avant la crise sanitaire puis l'a dépassé au troisième trimestre, avant de se replier légèrement par contrecoup au quatrième, conduisant à la baisse marquée du taux de chômage en fin d'année. Ces mouvements ont été particulièrement marqués pour les jeunes, dont le taux d'emploi a atteint un point haut depuis 1991, notamment sous l'effet des contrats en alternance.

En 2021, tiré par des revenus d'activité dynamiques, et quoique pénalisé par une inflation en hausse, le pouvoir d'achat par unité de consommation a progressé de 1,9 %

Après un ralentissement en 2020 (+1,1 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé (+4,0 %), plus vivement encore qu'en 2018 et 2019. Le même effet de miroir évoqué précédemment entre 2020 et 2021 a joué sur les contributions des différentes composantes du pouvoir d'achat, à l'exception notable de l'inflation ▶ figure 4. Les revenus d'activité ont contribué le plus, à hauteur de 5,0 points, en lien avec la reprise de l'activité, le dynamisme de l'emploi et le moindre recours à l'activité partielle ▶ **figure 4**. En 2020 la contribution négative des revenus d'activité avait été en partie compensée par celle, positive, des prestations sociales et des impôts. En 2021, c'est le

phénomène inverse qui se produit. L'ampleur nettement plus faible de la contribution négative des prestations sociales, de -0,6 point, reflète toutefois la poursuite partielle des dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité). Enfin, poussée notamment par les prix de l'énergie, l'inflation a commencé à augmenter nettement au second semestre 2021, jusqu'à atteindre 2,8 % sur un an en fin d'année. Malgré cette hausse des prix, la croissance du pouvoir d'achat a été nette en moyenne annuelle (+2,3 %, soit 1,9 % par unité de consommation).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a augmenté de 9,6 % en 2021, en nette reprise après sa chute en 2020. Le taux de marge a quant à lui atteint 34,2 %, repassant même au-dessus du pic de 2019 (lié principalement à un effet d'enregistrement du CICE). Cette moyenne annuelle résulte cependant d'un premier semestre 2021 élevé, dans le sillage du rebond de la fin 2020, tandis que le second semestre 2021 a été un peu plus modéré.

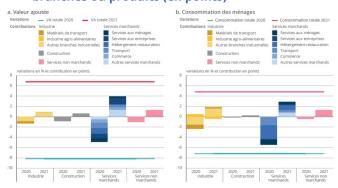
▶ 1. Écart du PIB par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019 (en %)



Lecture : au quatrième trimestre 2021, le PIB en France s'est situé 0,5 % au-dessus de son niveau du quatrième trimestre 2019.

Source: Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC

▶ 3. Variations annuelles (en %) et contribution des branches ou produits (en points)

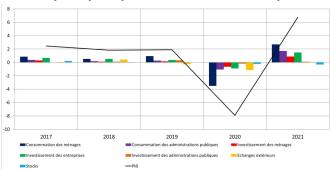


Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Lecture : en 2021, la valeur ajoutée totale a augmenté de 6,8 %. La contribution des autres services marchands (services marchands hors commerce, transport, hébergement-restauration, services aux entreprises et aux ménages) a été de 1,3 point ; celle de l'ensemble des branches des services marchands a été de 4,0 points.

Source: Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014; calculs Insee

▶ 2. Variations annuelles du PIB (en %) et contribution des principaux postes de la demande (en points)

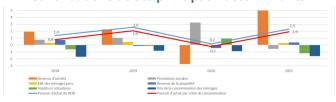


Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CIO).

Lecture : en 2021, le PIB, en volume aux prix de l'année précédente chaînés, a augmenté de 6,8 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de 2.7 points.

Source: Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014; calculs Insee

▶ 4. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principaux déterminants



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : le pouvoir d'achat du RDB des ménages a augmenté de 2,3 % en 2021. La principale contribution à cette hausse est celle des revenus d'activité, qui s'élève à 5,0 points.

Source: Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014; calculs Insee

Fin 2021, l'emploi n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise

En 2021, la Bourgogne-Franche-Comté gagne près de 12 000 emplois, soit une hausse de 1,2 %. Celle-ci demeure inférieure à la progression nationale de 2,8 %. L'emploi régional connaît un rebond après les pertes liées aux restrictions sanitaires, mais ne retrouve pas son niveau d'avant-crise. Cette croissance est portée notamment par le secteur de l'hébergement-restauration et l'intérim. La construction continue sa progression, à un rythme plus élevé qu'en 2020. L'emploi dans l'industrie se stabilise après plusieurs années de baisse. Les services non marchands perdent des emplois, contrairement à l'année précédente.

Fin 2021, la Bourgogne-Franche-Comté compte 971 700 salariés. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des effets conséquents sur l'activité économique, l'emploi repart à la hausse avec 12 000 salariés supplémentaires (+ 1,2 % sur un an). Cette amélioration repose sur l'emploi privé, qui augmente de 2,0 %, alors que l'emploi public recule de 0,9 % ▶ figure 1. La situation est cependant moins favorable qu'au niveau national, où la hausse de l'emploi atteint 2,8 %. Affichant la progression la plus faible des régions de France, la Bourgogne-Franche-Comté est la seule où l'emploi total demeure légèrement en dessous de son niveau d'avant-crise, - 0,3 % soit 2 800 emplois. L'emploi augmente cependant dans tous les départements de la région, notamment en Côte-d'Or (+ 1,5 %) et en Saône-et-Loire (+ 1,9 %). Ces derniers représentent à eux seuls plus de la moitié des gains d'emplois régionaux de l'année. L'emploi reste stable dans le Territoire de Belfort (+ 0,1 %) ▶ figure 2

L'emploi dans le tertiaire marchand est proche de son niveau d'avant-crise

Après avoir été fortement touché en 2020 par la crise sanitaire, le secteur tertiaire marchand hors intérim est celui qui gagne le plus d'emplois ▶ figure 3. En 2021, la région bénéficie d'un gain de près de 9 500 emplois, + 2,7 %, compensant presque les pertes de l'année précédente. Cette hausse est cependant moins forte que celle constatée au niveau national. Avec une création de plus de 3 600 emplois (+ 12,4 %), l'hébergement-

restauration est le moteur de cette croissance et se rapproche de son niveau d'avant-crise. Les secteurs des services aux ménages et du commerce repartent également à la hausse. Avec 1 800 salariés supplémentaires, le commerce dépasse son niveau d'emplois de fin 2019. Seuls les secteurs des transports et des services immobiliers perdent des emplois sur l'année **b figure 4**.

L'emploi industriel se stabilise dans la région

Après plusieurs années de repli, l'emploi industriel se stabilise en 2021 (- 0,1 %), quand les effectifs nationaux augmentent de 0,7 %. Contraint par des difficultés d'approvisionnement, l'emploi diminue dans les secteurs des matériels de transport et des biens d'équipement. L'industrie agro-alimentaire compense ces pertes avec un gain d'emplois de 3,1 %. L'évolution de l'emploi industriel dans les départements est portée par des spécificités locales. Il progresse de 1,9 % en Haute-Saône, grâce au secteur agroalimentaire (+ 7,7 %). À l'inverse, le Territoire de Belfort perd 3,0 % de ses effectifs industriels, notamment dans le secteur des biens d'équipement (- 6,5 %).

Rebond de l'emploi intérimaire

Après un début d'année à la croissance modérée, l'emploi intérimaire connaît une forte progression au dernier trimestre 2021. L'emploi intérimaire augmente de 8,7 % sur l'année, soit un gain de plus de 3 000 emplois. Les intérimaires sont souvent les premiers à bénéficier de la reprise économique. Cette hausse est cependant moins forte qu'au niveau

national (+ 12,5 %) ► **figure 5**.

En Saône-et-Loire, la progression atteint 15,0 %, avec plus de 1 000 emplois supplémentaires. Elle est également importante en Côte-d'Or et dans le Jura. Après de fortes baisses en 2020, les emplois intérimaires continuent de diminuer dans le Doubs (- 1,5 %). Le secteur de la fabrication de matériel de transports recourt nettement moins à l'intérim (- 26,8 %).

L'emploi dans la construction poursuit sa hausse

La région gagne plus de 1 100 emplois dans la construction en 2021, un rythme (+ 2,2 %) proche du niveau national (+ 2,5 %). La progression est forte au cours du premier trimestre et plus ténue ensuite. L'emploi dans la construction augmente dans tous les départements, excepté dans le Territoire de Belfort où il reste stable. Les hausses les plus marquées concernent la Nièvre (+ 4,0 %) et l'Yonne (+ 3,5 %).

Le tertiaire non marchand est en repli

En Bourgogne-Franche-Comté, le tertiaire non marchand perd près de 2 000 emplois, soit - 0,6 % contre + 0,6 % au niveau national. Tous les départements sont concernés par cette baisse d'effectifs, hormis la Saône-et-Loire qui gagne 430 emplois. La Haute-Saône est le département le plus touché, avec près de 600 emplois de moins (- 2,5 %). ●

Auteur:

Marie-France Pialle (Insee)

Pour en savoir plus

- Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-Dreets, « Au 4^e trimestre 2021, l'emploi se stabilise dans la région », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 151, avril
- Tableaux de bord de la conjoncture : Bourgogne-Franche-Comté : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121815

▶ 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié

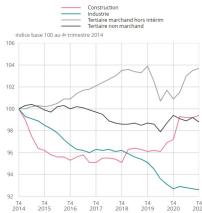


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

➤ 3. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

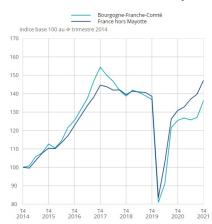


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources: Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

▶ 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Champ: emploi intérimaire en fin de trimestre.

 $\textbf{Sources}: Insee, estimations \ d'emploi \ ; estimations \ trimestrielles \ Urssaf, \ Dares, \ Insee$

2. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

	Emploi	Évolution		Évolution entre fin 2020 et fin 2021							
	au 31/12/ 2021 (milliers)	entre fin 2019 et fin 2021	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total		
Côte-d'Or	217,0	0,4	0,7	0,1	1,3	3,6	13,6	-0,5	1,5		
Doubs	193,8	-1,7	2,1	-0,6	2,9	1,8	-1,5	-0,4	0,6		
Jura	86,7	1,1	2,7	-1,0	1,8	5,2	13,7	-1,2	1,4		
Nièvre	65,4	-1,9	5,8	-0,6	4,0	2,2	13,2	-0,7	0,9		
Haute- Saône	66,4	0,4	19,9	1,9	2,9	3,1	4,5	-2,5	1,1		
Saône-et- Loire	185,5	1,2	-3,1	0,8	1,8	3,8	15,0	0,7	1,9		
Yonne	108,1	-0,6	2,8	0,4	3,5	3,6	11,6	-1,2	1,4		
Territoire de Belfort	48,7	-3,4	3,0	-3,0	-0,2	2,7	-0,9	-1,2	0,1		
Bourgogne -Franche- Comté	971,7	-0,3	2,3	-0,1	2,2	3,2	8,7	-0,6	1,2		

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres

précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ: emploi salarié total.

Sources: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

▶ 4. Emploi salarié total par secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2021 (milliers)	Évolution fin 2019 et		Évolution fin 2020 et		Évolution annuelle moyenne entre fin 2014 et fin 2019 ¹ Bourgogne	
	Bourgogne- Franche- Comté	Bourgogne -Franche- Comté	France hors Mayotte	Bourgogne -Franche- Comté	France hors Mayotte	Franche- Com té	France hors Mayotte
Agriculture	18,3	1,5	2,8	2,3	2,3	2,0	1,7
Industrie	165,1	-2,5	-1,1	-0,1	0,7	-1,0	-0,2
Industrie agro- alimentaire	27,1	3,0	3,7	3,1	3,9	0,7	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	11.7	-1.8	0.9	-0.2	1.0	-1.2	-0.1
Biens d'équipement	21,2	-7,2	-2,8	-2,2	-0,1	-1,7	-0,7
Matériels de transport	20,8	-7,4	-5,1	-3,0	-2,5	-3,1	-0,5
Autres branches industrielles	84,3	-1,8	-2,1	0,3	0,2	-0,7	-0,6
Construction	52,3	3,3	4,7	2,2	2,5	-0,8	0,8
Tertiaire marchand	398,9	-0,2	1,9	3,2	4,8	1,2	1,6
Commerce	123,3	1,5	2,1	2,6	3,0	0,3	0,8
Transports	52,0	-1,7	0,2	-0,5	1,2	0,4	0,9
Hébergement- restauration	33,2	-0,5	1,6	12,4	15,1	2,1	2,7
Information- communication	8,5	0,0	3,6	2,7	4,6	0,6	2,5
Services financiers	21,1	-3,4	-0,4	0,0	1,2	-0,7	0,5
Services immobiliers	6,5	-10,3	-3,6	-5,7	-1,4	0,3	1,1
Services aux entreprises hors intérim	73,1	1,0	2,8	1,6	4,0	2,9	2,5
Intérim	38,3	-0,2	6,3	8,7	12,5	6,5	6,8
Services aux ménages Tertiaire non	42,9	-1,7	0,1	4,9	5,7	-0,6	-0,3
marchand	337,1	0,1	1,3	-0,6	0,6	-0,3	0,1
Total	971,7	-0,3	1,5	1,2	2,8	0,2	0,9

¹ évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année. **Notes** : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents : données CVS en fin de trimestre.

Champ: emploi salarié total.

Sources: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

▶ Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données durant la phase de montée en charge du dispositif.

La baisse du chômage se poursuit en 2021

Dans un contexte de reprise de l'activité dans la région comme en France, l'emploi progresse et le taux de chômage baisse tout au long de l'année 2021. Il atteint dans la région son plus bas niveau enregistré depuis 2008. La baisse de la demande d'emploi amorcée au deuxième trimestre 2021 s'est accélérée compensant ainsi la hausse du nombre d'inscrits suite à la crise sanitaire. Cette baisse résulte à la fois d'un certain dynamisme des embauches et du redressement de l'emploi intérimaire. En lien avec la montée en charge des mesures emploi-formation du plan de relance, la baisse du chômage s'est nettement accélérée au cours du second semestre, surtout pour les jeunes. La demande d'emploi de longue durée diminue pour la première fois depuis deux ans, mais elle reste à un niveau élevé.

Le taux de chômage atteint son plus bas niveau

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage diminue tout au long de l'année 2021, en lien avec le redressement de l'activité **b figure 1**.

Fin 2021, il s'établit à 6,2 % de la population active contre 7,4 % au niveau national ▶ figure 2. Il est inférieur de 0,5 point par rapport à fin 2020 et atteint son niveau de début 2008, le plus faible enregistré sur les vingt dernières années. Le chômage diminue dans tous les départements mais ce recul est davantage marqué en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans le Jura, avec des baisses de 0,6 point. La zone d'emploi de Beaune enregistre le plus faible taux de chômage (4,1 %). Celles de Lons-le-Saunier, Charolais, Pontarlier et Châtillon-Montbard ont également des taux de chômage nettement en dessous de la moyenne régionale. Les zones d'emploi de Belfort et Montbéliard affichent les niveaux les plus élevés, respectivement 9,3 % et 8,0 %.

La demande d'emploi diminue nettement

À compter du deuxième trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue fortement ▶ figure 3. Un flux d'embauches et un emploi intérimaire plus dynamiques entraînent une bascule de la catégorie A vers les catégories B ou C. Par conséquent, le nombre de demandeurs

d'emploi déclarant une activité réduite progresse.

Au total, la demande d'emploi globale, incluant l'activité réduite, est inférieure de 5 % par rapport à la même période en 2020, soit 11 150 inscrits en moins. Cette évolution est similaire à celle observée au niveau national. Elle compense ainsi la hausse du nombre d'inscrits provoquée par la crise sanitaire. Fin 2021, 210 220 demandeurs d'emploi sont en recherche active d'un emploi (catégories A, B et C). Cette baisse s'explique également par un volume de sorties de Pôle emploi plus important que le volume d'entrées. Le nombre de personnes ayant repris un emploi augmente ainsi que le nombre de radiations administratives, par contrecoup des mesures exceptionnelles mises en place en 2020.

Parallèlement, le nombre d'entrées à Pôle emploi diminue, en particulier celles faisant suite à un licenciement ou à une fin de contrat. Les mesures gouvernementales telles que l'activité partielle ont permis de contenir le nombre d'entrées suite à un licenciement économique.

Le recul de la demande d'emploi profite particulièrement aux jeunes

La demande d'emploi diminue dans toutes les tranches d'âges et quel qu'en soit le genre. En particulier, le nombre d'inscrits de moins de 25 ans diminue le plus fortement. La montée en charge des mesures emploi-formation du plan de relance génère des entrées en formations et en contrats aidés plus nombreuses pour les jeunes ▶ figure 4. Ainsi le nombre de personnes entrées en contrat aidé a été multiplié par deux et 5 000 contrats d'apprentissage supplémentaires ont été signés. Une partie d'entre eux reste toutefois inscrits à Pôle emploi dans les catégories D et E (personnes en recherche active d'un emploi non tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi).

La demande d'emploi de longue durée diminue mais reste à un niveau élevé

La demande d'emploi de longue durée recule en milieu d'année et interrompt ainsi la tendance à la hausse observée depuis deux ans. Toutefois, le nombre d'inscrits depuis un an ou plus reste à un niveau nettement supérieur à celui d'avant la crise II a diminué à un rythme moins élevé que la moyenne des demandeurs d'emploi. Leur part parmi l'ensemble des inscrits à Pôle emploi s'est donc renforcée. Fin 2021, près d'un demandeur d'emploi sur deux recherche un emploi depuis plus d'un an.

Auteurs:

Lionel Durand, Céline Rouot, Émilie Vivas (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

► Pour en savoir plus

- Dreets Bourgogne-Franche-Comté, 9 février 2022, « Indicateurs Trimestriels Régionaux 4^e Trimestre 2021 ».
- Pôle emploi Dreets Bourgogne-Franche-Comté, 26 janvier 2022, « Statistiques trimestrielles des demandeurs d'emploi 4e trimestre 2021 ».
- Dreets Bourgogne-Franche-Comté, 28 avril 2020, « Focus sur l'évolution de la demande d'emploi pendant la crise sanitaire »

▶ 1. Évolution trimestrielle du taux de chômage

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

▶ 2. Taux de chômage

en % de la population active

	2019 T4	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	Évolution 2021 T4 / 2019 T4 (points de %)	Évolution 2021 T4 / 2020 T4 (points de %)
Côte-d'Or	6,5	6,0	6,0	6,0	6,0	5,4	-1,1	-0,6
Doubs	7,4	7,2	7,4	7,3	7,3	6,7	-0,7	-0,5
Jura	5,9	5,5	5,5	5,5	5,4	4,9	-1,0	-0,6
Nièvre	6,9	6,3	6,5	6,7	6,7	6,1	-0,8	-0,2
Haute-Saône	7,4	6,8	6,9	6,9	7,0	6,5	-0,9	-0,3
Saône-et-Loire	7,4	6,7	6,7	6,8	6,7	6,1	-1,3	-0,6
Yonne	7,6	6,9	7,1	7,3	7,3	6,5	-1,1	-0,4
Territoire de Belfort	8,8	8,7	9,0	9,0	9,2	8,5	-0,3	-0,2
Bourgogne- Franche-Comté	7,1	6,7	6,8	6,8	6,8	6,2	-0,9	-0,5
France hors Mayotte	8,2	8,1	8,1	8,0	8,0	7,4	-0,8	-0,7

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

▶ 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demar	ndeurs d'empl	oi au quatrième tri	mestre 2021	Évolution 2021 T4 / 2019 T4		Évolution 2021 T4 / 2020 T4		Évolution annuelle moyenne entre fin 2014 et fin 2019 ¹	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	102 170	56 630	48,6	52,4	1,1	-9,9	-5,5	-13,3	-0,5	-2,7
Femmes	108 040	51 530	51,4	47,6	-2,4	-12,4	-4,7	-12,6	0,9	-1,5
Moins de 25 ans	28 490	15 060	13,6	13,9	-3,3	-17,4	-10,7	-17,6	-3,6	-4,9
De 25 à 49 ans	123 880	61 030	58,9	56,4	-1,0	-11,4	-5,1	-13,6	0,0	-2,5
50 ans ou plus	57 850	32 070	27,5	29,7	1,2	-7,3	-1,7	-9,2	3,2	0,5
Inscrits depuis un an ou plus	103 870	nd	49,4	nd	4,4	nd	-2,8	nd	1,9	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	60 730	nd	28,9	nd	6,4	nd	1,9	nd	2,9	nd
Bourgogne- Franche- Comté	210 220	108 160	100,0	100,0	-0,7	-11,1	-5,0	-12,9	0,2	-2,1
France entière	5 685 400	3 361 900	100,0	100,0	-1,3	-5,7	-5,7	-12,4	1,0	-0,9

nd : données non disponibles.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

 $\textbf{Source}: \textbf{P\^ole emploi-Dares, STMT}.$

▶ 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté

Type d'aide	2019	2020	2021
Aides à l'emploi	43 009	42 390	55 802
- Contrats aidés	20 059	18 466	25 407
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	3 875	3 3 1 3	4 808
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	28	53	2 807
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	16 156	15 100	17 792
- Contrats en alternance	22 950	23 924	30 395
Apprentissage	16 309	20 117	26 229
Contrats de professionnalisation	6 641	3 807	4 166
Accompagnement des jeunes	12 119	12 096	15 439
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	12 119	12 096	15 439
dont Garantie jeunes	3 387	3 039	5 648
Emplois francs	nd	579	720

¹ : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd: non disponible.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source: Dares, extraction au 01/04/2022.

^{1:} évolution qui aurait été observée pour les demandeurs d'emploi en fin de mois pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année. **Note** : données CVS-CJO.

Nouveau record de créations d'entreprises en 2021

En 2021, 31 500 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté, sur fond de crise sanitaire et de relance économique. Pour la première fois en dix ans, le seuil des 30 000 unités créées est dépassé. Cette forte hausse est portée les microentreprises et un rebond des immatriculations de sociétés. Tous les secteurs d'activités profitent de cette progression. Grâce notamment aux dispositifs de soutien mis en place pendant la crise sanitaire, les défaillances d'entreprises sont de nouveau en recul.

En 2021, le nombre de création d'entreprises en Bourgogne-Franche-Comté atteint un nouveau record avec 31 500 créations dans les activités marchandes non-agricoles ▶ figure 1. Cela représente 15,4 % de créations supplémentaires par rapport à 2020. Cette progression se situe nettement au-dessus de l'évolution annuelle moyenne au cours des cinq années précédant la crise sanitaire (+ 5,9 %).

En 2021, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans tous les départements. La Nièvre et la Saône-et-Loire profitent de cette dynamique, avec respectivement 21,2 % et 20,1 % de créations supplémentaires. La croissance est moins soutenue en Haute-Saône (+ 7,8 %).

Six créations sur dix sont des microentreprises

En 2021, plus de 60 % des immatriculations en Bourgogne-Franche-Comté sont des microentreprises. 19 200 ont été créées en 2021, soit 15,4 % de plus que l'année précédente. Ce rythme de progression est toutefois inférieur d'un point au niveau national. Le nombre de micro-entreprises croît un peu moins fortement qu'en 2020 (+ 23,9 %). L'économie avait alors connu une brutale récession qui avait incité certains actifs à se lancer dans l'entrepreneuriat en créant leur propre emploi.

Au niveau départemental, la croissance la plus soutenue est observée dans la Nièvre (+ 27,6 %), la moins forte dans le Territoire de Belfort (+ 4,7 %).

Les créations de sociétés progressent fortement

Les 6 900 sociétés créées en 2021 représentent une immatriculation sur cinq de la région. Elles sont en hausse de

26,4 %, contre seulement 1,5 % en 2020. Cette forte croissance concerne l'ensemble des départements. La Côted'Or est le département y contribuant le plus avec 1 600 créations de sociétés en 2021, soit 350 immatriculations de plus qu'en 2020.

Avec 5 300 immatriculations, les créations d'entreprises individuelles hors microentrepreneurs augmentent de 3,4 % sur un an. Cette tendance est similaire au niveau national. Le Jura et le Doubs enregistrent respectivement une progression de 10,0 % et 11,4 %. À l'inverse, les créations d'entreprises individuelles sont moins nombreuses qu'en 2020 en Côte-d'Or (- 7,7 %) et dans la Nièvre (- 2,4 %).

Tous les secteurs d'activité profitent de la hausse, particulièrement l'industrie

En 2021, les immatriculations en Bourgogne-Franche-Comté progressent dans tous les secteurs ▶ figure 2. Avec 8 700 créations en 2021 contre 7 000 l'année précédente, les services aux entreprises sont le premier contributeur à la hausse globale. Les services aux particuliers atteignent un record de créations depuis dix ans avec 6 500 nouvelles entreprises en 2021. Dans la région, la progression la plus soutenue s'observe dans l'industrie (+ 33,4 %), soit 7 points au-dessus du niveau national. Le secteur de la construction voit ses immatriculations augmenter de 9,2 %. Avec 11 000 immatriculations en 2021, les secteurs du commerce, transport, hébergements et restauration représentent un tiers des créations de la région. Toutefois, ils contribuent peu à l'évolution régionale avec seulement 200 immatriculations supplémentaires sur un

Les mesures de soutien ont favorisé un nouveau recul des défaillances

En 2021, moins de 1 000 entreprises sont touchées par des redressements ou liquidations judiciaires en Bourgogne-Franche-Comté, soit 19,4 % de moins en un an et moitié moins qu'en 2019 **figure 3.**

Au niveau national, le nombre de défaillances diminue de 11,6 % en 2020. Ce recul depuis deux ans est notamment le résultat des aides mises en place par le gouvernement pour soutenir financièrement les entreprises durant la crise sanitaire (fonds de solidarité, prêt garanti par l'état, etc.).

En 2021, les défaillances d'entreprise baissent dans quasiment tous les secteurs. La baisse est sensible dans l'industrie et les services aux particuliers, respectivement - 18,4 % et - 20,2 % ▶ figure 4. Seuls les services aux entreprises et l'agriculture sont concernés par un rebond, avec respectivement 4,7 % et 12,3 % de défaillances supplémentaires. Au niveau départemental, la baisse du nombre de défaillances est plus marquée dans le Territoire de Belfort (- 54,5 %), suivi du Jura (- 38,4 %). Le Doubs est le seul département de la région où elles augmentent (+ 7,0 %) ▶ figure 5. ●

Auteur:

Jean-Noël Maisonneuve (Insee)

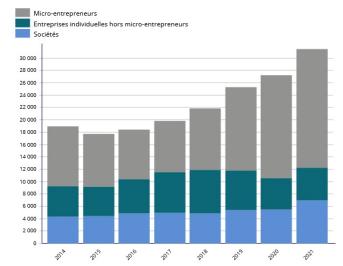
► Avertissement

Les créations d'entreprises sont calculées selon un dispositif rénové depuis la publication portant sur janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises. Pour plus de détails, se référer à la documentation sur le sujet.

► Pour en savoir plus

• Hofstetter E., « Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 », Insee Première n° 1892, février 2022.

▶ 1. Créations d'entreprises en Bourgogne-Franche-

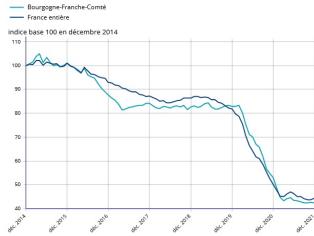


Note : nombre de créations brutes.

Champ: ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

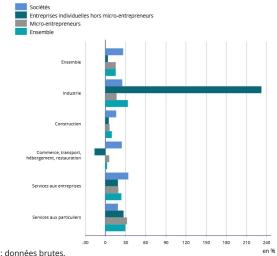
▶ 3. Évolution des défaillances d'entreprises



Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source: Fiben, Banque de France.

▶ 2. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2020 et 2021 en Bourgogne-Franche-Comté

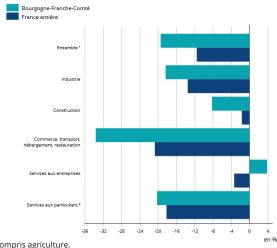


Note: données brutes.

Champ: ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

▶ 4. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2020 et 2021



^{1:} y compris agriculture.

Note: données brutes, en date de jugement. Source: Fiben, Banque de France.

▶ 5. Créations d'entreprises par département

	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro- entrepreneur	Ensemble			
	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%
Côte-d'Or	1 627	976	4 538	7 141	+ 20,1	+ 14,1	+ 7,5
Doubs	1 382	1 163	3 752	6 297	+ 26,0	+ 14,1	+ 6,1
Jura	690	549	1 525	2 764	+ 21,0	+ 14,1	+ 5,6
Nièvre	337	332	1 157	1 826	+ 25,3	+ 21,2	+ 4,2
Haute-Saône	409	501	1 179	2 089	+ 19,4	+ 7,8	+ 3,7
Saône-et-Loire	1 360	964	3 661	5 985	+ 28,8	+ 20,1	+ 5,3
Yonne	789	568	2 367	3 724	+ 25,2	+ 18,0	+ 5,7
Territoire de Belfort	355	242	1 049	1 646	+ 36,6	+ 9,7	+ 6,4
Bourgogne-Franche-Comté	6 949	5 295	19 228	31 472	+ 24,6	+ 15,4	+ 5,9
France entière	279 870	131 853	638 797	1 050 520	+ 21.5	+ 16.7	+ 8.2

^{1:} évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note: données brutes.

Champ: ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

²: hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Des cours orientés à la hausse en 2021 sous l'effet d'une demande dynamique

En 2021, les productions végétales sont plus que jamais sous influence des aléas climatiques, avec des conséquences plus ou moins favorables. La viticulture enregistre la plus petite récolte depuis une décennie. Les céréales et oléoprotéagineux affichent de bons rendements mais connaissent quelques problèmes de qualité. À la faveur de la reprise économique mondiale, du renchérissement des matières premières et des aléas climatiques dans le monde, la demande en produits agricoles est soutenue et les cours sont en hausse.

La production de vin se contracte fortement

En 2021, la récolte dans les vignobles de Bourgogne-Franche-Comté subit les gels printaniers des 6 et 8 avril, entraînant des dégâts conséquents sur la production. Le Chardonnay, cépage qui occupe plus de la moitié de la superficie en vigne de la région, a été très touché. Ses premiers bourgeons apparaissent tôt, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux gelées de printemps.

Principaux départements viticoles en surface, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or et l'Yonne subissent un fléchissement de plus d'un tiers de leur production en 2021, comparée à la moyenne des cinq dernières années ▶ figure 1. La perte la plus forte (- 60 %) est à déplorer dans le vignoble jurassien.

Cette faible récolte entraîne une forte réduction en 2021 des transactions de vins en vrac. Sur un an, les échanges de vins en vrac de Bourgogne sont en retrait de près de 30 % avec un volume limité à 470 000 hectolitres. Parallèlement, la demande explose sur tous les marchés, notamment internationaux. Sur l'ensemble de l'année 2021, les exportations atteignent en volume 100 millions de bouteilles (+ 17 %). La faiblesse de la récolte associée à la vigueur de la demande entraîne une hausse des cours des vins en vrac. Les prix progressent ainsi de 20 % pour les appellations Régionales Bourgogne à 182 % pour les Grands Crus blancs de Côte-d'Or.

Les cours des céréales et oléoprotéagineux s'orientent nettement à la hausse

La production d'oléoprotéagineux et de céréales a été également exposée aux excès climatiques de l'année 2021. Des périodes pluvieuses ont occasionné un allongement des récoltes d'été comme d'automne. Toutefois, ces pluies abondantes ont limité les risques d'échaudages et favorisé les rendements. Première culture en surface de la région, le rendement de blé tendre rejoint son niveau moyen sur les cinq dernières années, avec 64 quintaux/hectare. Toutefois, la qualité de la céréale s'est dégradée avec un quart de la production déclassée.

Les cours de ces grandes cultures subissent une forte hausse à partir du mois de juin ▶ figure 2. L'effet conjugué d'une demande importante et de la révision à la baisse de la production des principaux pays concurrents à l'export en est la principale cause. Le cours du blé atteint ainsi 282 € la tonne en décembre 2021, contre 208 € en juin. Le colza affiche même un prix record de 728 € la tonne.

Les livraisons comme le prix du lait AOP continuent leur progression

En 2021, les livraisons de lait sont en légère hausse de l'ordre de 0,2 %. Le lait conventionnel baisse de 4,8 % tandis que le lait AOP poursuit sa croissance, + 4,7 % **figure 3**.

De janvier à juin, le prix du lait conventionnel demeure relativement stable, autour de 370 € les mille litres. Ensuite, celui-ci augmente pour atteindre 410 € à partir d'octobre. Malgré quelques variations, le prix du lait AOP dépasse quant à lui nettement les 600 € les mille litres à partir de mai, avec un pic en octobre à 650 €.

La progression des livraisons de lait AOP profite aux fabrications. Fin novembre, sur un an, les fabrications de pâtes pressées cuites (en majorité du Comté) et non cuites (dont le Morbier) progressent de près de 4,5 %. À l'opposé, la production de

produits laitiers frais, tels que les yaourts et crèmes fraîches, régresse légèrement avec la réduction des livraisons de lait conventionnel.

Les cours augmentent sur les marchés des bovins

En 2021, les prix des animaux destinés à l'engraissement sont particulièrement bas en début d'année et le demeurent jusqu'en septembre. Ces prix bas entraînent un report de l'engraissement des animaux. Dans ce contexte, avec une demande plus soutenue au dernier trimestre, les cours augmentent. Ainsi, le broutard U de 400 kg atteint 2,65 € / kg vif contre 2,33 € un an auparavant.

En 2021, les abattages de bovins s'établissent aux alentours de 300 000 têtes, en diminution de 1,6 % sur un an. Cela s'explique notamment par la réduction des cheptels allaitants et laitiers de plaine. La diminution de l'offre conduit à une hausse des cours ▶ figure 4. Le Jeune bovin viande U de 400 kg vif se négocie à 4,09 € / kg carcasse en moyenne sur l'année, soit 27 centimes de plus qu'en 2020. Les vaches de réforme de races viande et lait affichent des cours en hausse sur l'ensemble de l'année, respectivement + 40 cts et + 65 cts.

À partir de la mi-juillet, les cours du porcin s'affaissent en raison de la baisse de la demande chinoise de début d'année ► figure 5. En 2021, son prix moyen s'établit à 1,62 € / kg, soit 3 centimes de moins que l'année précédente. Les abattages sont aussi en légère baisse, - 2,7 %. •

Auteur:

Laurent Barralis (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

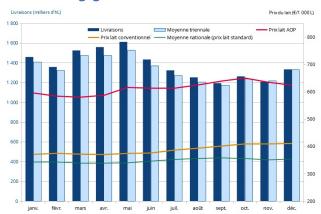
▶ 1. Récolte de vin par département en Bourgogne-Franche-Comté

	Récolte 2021 (en hl)	Évolution 2020-2021 (en %)	Évolution 2021- Moyenne 5 ans* (en %)
Côte-d'Or	262 300	-33	-33
Jura	32 100	-64	-60
Nièvre	59 400	-23	-21
Saône-et-Loire	446 100	-43	-39
Yonne	231 800	-43	-39
Total des 5 départements	1 031 600	-41	-38

*récolte 2021 comparée à la moyenne 2016-2021

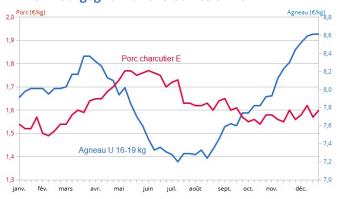
Sources : Agreste ; DRDDI

▶ 3. Prix et livraisons de lait en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Source : Agreste, Enquêtes mensuelles laitières

▶ 5. Cotations des porcs et agneaux appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Note: L'échelle E.U.R.O.P. définit le profil et le développement musculaire de la carcasse, elle comprend 5 échelons, E (Excellent), U (Très bonne), R (Bonne), O (Assez bonne) et P (Médiocre)

Source: FranceAgrimer, Cotation zone Nord et Cotation Sud-Est

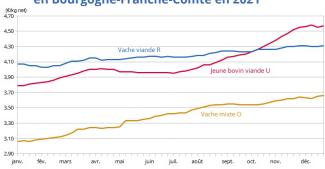
▶ 2. Cotations des grandes cultures appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Note : Blé tendre (cotation Fob Rouen), Orge (cotation Fob Creil), Colza (cotation Fob Moselle)

Sources : Agreste ; Dijon Céréales

4. Cotations des bovins appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



Note: L'échelle E.U.R.O.P. définit le profil et le développement musculaire de la carcasse, elle comprend 5 échelons, E (Excellent), U (Très bonne), R (Bonne), O (Assez bonne) et P (Médiocre)

Source: Agreste , commission bassin Centre-Est

Pour en savoir plus

- Le bilan de l'année 2021, Agreste Conjoncture n°32, février 2022.
- Campagne grandes cultures 2020/2021, Agreste Étude n°38, février 2022.

Un regain d'activité dans le secteur de la construction

Après une année 2020 où le secteur de la construction avait plutôt bien résisté à la crise sanitaire, 2021 se place sous le signe de la reprise. 13 700 logements ont été autorisés à la construction, soit le niveau le plus haut depuis 2008. Cette forte hausse (+ 2 000) est en partie liée à des anticipations avant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la réglementation environnementale 2020. Grâce aux aides publiques, 43 000 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique. Malgré un resserrement du marché de la promotion immobilière, les ventes de logements neufs ont progressé. Les surfaces de locaux non résidentiels autorisées à la construction sont portées par la hausse des surfaces dédiées à l'entreposage et aux activités industrielles.

En 2021, la croissance a été vive dans le secteur de la construction en Bourgogne-Franche-Comté malgré des difficultés persistantes d'approvisionnement en matières premières et une période de confinement au printemps.

Le nombre de logements autorisés est au plus haut depuis 2008

En 2021, 13 700 logements ont été autorisés à la construction en Bourgogne-Franche-Comté, le niveau le plus haut depuis 2008. C'est plus de 2 000 logements de plus qu'en 2020. Cette forte progression régionale (+ 18,1 % sur un an) est proche de la moyenne nationale (+ 19,2 %). Elle est portée par une vive croissance du secteur pavillonnaire, la hausse étant plus modeste dans le collectif. Elle s'explique par une anticipation du dépôt des permis de construire avant l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2022, de la réglementation environnementale 2020, plus exigeante en matière de règles de construction. Le phénomène a impacté les trois derniers trimestres de 2021 et s'est poursuivi début 2022. Un phénomène similaire s'était produit en 2013 avec l'entrée en vigueur de la réglementation thermique 2012 **▶ figure 1**.

Le nombre de logements autorisés progresse dans tous départements de la région, à l'exception du Doubs (– 6,1 %). Avec une hausse de 28,1 %, la Côte-d'Or concentre désormais près de 30 % des logements autorisés de la région.

Les mises en chantier continuent d'augmenter

En 2021, 11 000 logements ont été commencés en Bourgogne-Franche-Comté. Les mises en chantier augmentent de 11,1 % dans la région suivant le rythme observé au niveau national (+ 11,7 %) ▶ figure 2. Le nombre de logements commencés

progresse dans les trois principaux départements de la région : la Côte-d'Or (+ 3,1 %), le Doubs (+ 3,7 %) et surtout la Saône-et-Loire (+ 26,7 %). En 2021, ces trois départements regroupent près des trois quarts des constructions de logements de la région. Seule l'Yonne enregistre une baisse des mises en chantier (– 14,3 %).

Des aides publiques en forte croissance favorisent l'amélioration de l'habitat

Le secteur de l'amélioration de l'habitat a bénéficié d'une activité soutenue par la massification des aides publiques. 17,2 millions d'euros du plan de relance ont financé des réhabilitations lourdes de logements sociaux. Dans le parc privé, Ma Prim'Rénov a été étendue au-delà des publics prioritaires de l'Agence nationale de l'habitat « Habiter mieux agilité ». En 2021, plus de 43 000 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique dans la région. Près de 190 millions d'euros d'aides ont généré 570 millions d'euros de travaux et plus de 9 000 emplois. C'est trois fois plus qu'en 2020. L'enjeu est fort, car la région compte la plus forte proportion de passoires énergétiques (25 % soit plus de 300 000 résidences principales).

Le marché de la promotion immobilière se resserre

Avec une progression des ventes de 6,4 % et une baisse des mises en ventes de 18,8 %, le marché de la promotion immobilière se resserre en Bourgogne-Franche-Comté ▶ figure 3. Fin décembre 2021, 1 860 logements neufs restaient en vente. Ce niveau est le plus bas depuis 2010 et est en forte baisse par rapport à 2020 (− 15,5 %).

Un peu plus de neuf ventes sur dix concernent des appartements. Le prix moyen du m² des appartements neufs est resté stable par rapport à l'an passé, à 3 353 €/m². Dans la région, il est inférieur de 24,1 % à celui observé au niveau national. Cet écart peut s'expliquer par la petite taille et la faible attractivité économique de nos villes.

Les surfaces autorisées pour la construction d'entrepôts sont en forte hausse

Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire et à son climat d'incertitude, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels repartent à la hausse en 2021. 1 669 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction dans la région, soit une augmentation de 12,7 % par rapport à l'an passé ▶ figure 4. Ce rebond s'inscrit dans la même dynamique que celle observée au niveau national (+ 10,5 %).

Cette croissance est portée essentiellement par l'entreposage, dont les surfaces autorisées ont augmenté de moitié en un an, pour représenter 29,0 % des surfaces régionales ▶ figure 5. Elle résulte de l'expansion continue du commerce en ligne, dopée par les confinements successifs. Les surfaces de locaux industriels et commerciaux repartent également à la hausse cette année (respectivement+ 40,0 % et +18,8 %). En revanche, les surfaces autorisées de locaux agricoles et forestiers diminuent significativement pour la deuxième année consécutive. En deux ans, elles ont baissé de 39,9 %. En faisant abstraction de l'année 2020 marquée par des conditions exceptionnelles, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels dans la région augmentent de 3,2 % par rapport à 2019, contre un recul de 11.3 % au niveau national.

Auteur:

Gilles Zemis (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

▶ 1. Construction autorisée de logements par département

en %

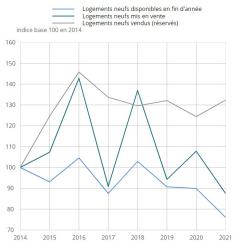
	Logements en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)
Côte-d'Or	4 100	22,6	27,3	5,4
Doubs	3 100	- 5,9	- 4,7	2,8
Jura	1 300	27,2	21,4	1,0
Nièvre	400	23,8	70,0	- 5,6
Haute-Saône	900	17,2	10,7	1,8
Saône-et-Loire	2 300	28,5	19,5	3,2
Yonne	1 100	28,6	52,5	1,9
Territoire de Belfort	600	14,7	39,2	5,0
Bourgogne-Franche- Comté	13 700	15,6	18,2	3,0
France hors Mayotte	470 000	4,1	19,2	3,4

^{1 :} évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments aui les composent.

Source: SDES, Sit@del2.

▶ 3. Évolution de la commercialisation de logements neufs en Bourgogne-Franche-Comté



Note: données 2021 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente. Champ: permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers. Source: SDES, enquête ECLN.

► 5. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

residentiels, selon le type								
	Box	urgogne-F	ranche-Co	mté	France entière			
	Surfaces autorisées en 2021 (milliers de m²)	Évol. 2021 /2019	Évol. 2021 /2020	Évol. annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évol. 2021 /2019	Évol. 2021 /2020	Évol. annuelle moyenne 2019/2014 ¹	
Artisanat	82	18,5	11,8	- 14,7	8,1	16,8	5,5	
Bureaux	119	- 8,2	- 17,7	4,0	- 20,7	2,4	9,7	
Commerce	167	- 20,6	18,8	7,4	- 14,6	6,3	0,1	
Entrepôt	485	105,6	55,0	1,4	- 5,5	35,5	14,3	
Exploitation agricole ou forestière Hébergement hôtelier	326 22	- 39,9 - 26,6	- 23,9 - 34,2	2,0 14,9	- 16,4 - 28,2	- 3,0 - 18,7	0,2 10,9	
Industrie	258	27,3	40,0	4,3	2,9	22,9	5,2	
Service public ou d'intérêt collectif	211	6,5	27,7	0,0	- 12,2	7,5	1,8	
Ensemble	1 669	3,2	12,7	1,6	- 11,3	10,5	5,0	

1 : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année. **Notes** : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

2. Évolution de la construction de logements

Logements autorisés - Bourgogne-Franche-Comté
- - Logements commencés - Bourgogne-Franche-Comté
- Logements autorisés - France hors Mayotte
- Logements commencés - France hors Mayotte

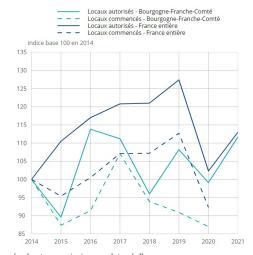


Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ: logements individuels, collectifs et en résidence.

Source: SDES, Sit@del2.

4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle. Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

Pour en savoir plus

- La construction de logements et de locaux : https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-construction-de-logements-et-de-locaux-r207.html
- La commercialisation de logements neufs : https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-commercialisation-de-logements-neufs-r208.html
- Les passoires énergétiques en Bourgogne-Franche-Comté : https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-passoires-energetiques-en-bourgogne-franche-a9475.html

Une reprise contrariée

L'activité croît fortement dans le secteur du transport en 2021, sans revenir toutefois au niveau d'avant la crise sanitaire. Les protocoles sanitaires successifs, le changement de comportement des ménages et de l'organisation du travail ont pesé sur la fréquentation. Le transport de passagers reste nettement sous son niveau de 2019. Sous l'effet de la pénurie de semi-conducteurs, le marché automobile s'est tassé en 2021. La baisse des ventes de véhicules particuliers n'a pas été compensée par la hausse des véhicules professionnels. Le dynamisme du marché des véhicules non-polluants se confirme mais à un rythme moins fort que les années précédentes.

Le transport de passagers est encore loin de son niveau de 2019

La fréquentation du réseau ferré et plus largement, des réseaux de transports en commun, n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019. Le développement du télétravail et du covoiturage ont limité les déplacements professionnels. L'annulation de nombreuses manifestations et les restrictions sanitaires ont également pesé. La pandémie a renforcé l'usage du vélo et de la voiture particulière.

Avec la réouverture des frontières et l'allégement des restrictions de déplacements, le trafic aérien voit sa fréquentation rebondir ▶ figure 1.

Néanmoins, elle reste très nettement inférieure aux 110 000 passagers comptabilisés en 2019. En 2021, 63 200 passagers ont pris l'avion depuis ou à destination de la Bourgogne-Franche-Comté, soit 61 % de plus qu'en 2020. Cette croissance est deux fois plus forte qu'en moyenne au niveau national. Elle s'explique notamment par la relance, dès l'automne 2020, des vols *low cost* vers le Maroc depuis l'aéroport de Dole-Tavaux.

En forte baisse depuis 2014, la fréquentation des lignes nationales connait un vif rebond en 2021. 9 600 passagers ont ainsi fréquenté les lignes domestiques cette année. Leur nombre a été multiplié par 2,5 sur un an, le contexte sanitaire international ayant poussé les ménages à privilégier le territoire national comme destination. Cette évolution est portée par les lignes à bas coûts qui concentrent

85 % du trafic dans la région. Leur fréquentation progresse de 50 % sur un an mais reste inférieure de moitié à son niveau de 2019.

Le marché des véhicules particuliers neufs est en panne

Après une chute de 22 % des immatriculations en 2020, sous l'effet notamment de la fermeture des concessions lors du premier confinement, les espoirs de rebond ne se sont pas concrétisés **figure 2**. Malgré la forte croissance de l'économie française, le marché se tasse de nouveau.

En 2021, 79 200 véhicules neufs ont été immatriculés dans la région. L'ensemble des immatriculations diminuent ainsi de 1,7 % alors qu'elles progressent de 2,1 % en moyenne en France. Cette baisse se concentre sur les véhicules particuliers (-3,9%). Avec 61 200 immatriculations, ils ne représentent plus que 77 % des immatriculations régionales contre 81 % en 2019. Tous les autres segments du marché (utilitaires, poids lourds, etc.) progressent. Les difficultés d'approvisionnement se sont accentuées en cours d'année, avec un transport maritime saturé et surtout une pénurie mondiale de semi-conducteurs. Or, l'électronique joue un rôle de plus en plus prégnant dans la composition des véhicules. Les délais de livraisons se sont allongés, l'offre étant insuffisante pour répondre à la demande. Le marché de l'occasion en a aussi pâti.

Au niveau départemental, l'ensemble des immatriculations sont quasiment stables

dans le Jura et en Côte-d'Or. Elles se replient dans les six autres départements, le recul le plus fort étant enregistré dans la Nièvre (-7,6 %) ▶ figure 3.

La part du diesel progresse avec l'augmentation des immatriculations des véhicules professionnels

Contrairement aux tendances observées depuis une dizaine d'années, la part des véhicules diesel repart à la hausse. En 2021, 36 % des nouvelles immatriculations sont à motorisation diesel contre 33 % en 2020. Cette progression est néanmoins en trompe-l'œil. Elle s'explique par l'augmentation des ventes de véhicules professionnels, très majoritairement à motorisation diesel dans un contexte de recul des ventes de véhicules particuliers.

En un an, les prix des carburants ont progressé de 20 %, tant pour le gazole que pour le sans-plomb, favorisant l'adaptation des moteurs essence au bioéthanol et le développement des véhicules non polluants. En Bourgogne-Franche-Comté, 6 000 véhicules électriques ou à hydrogène ont été immatriculés en 2021, soit + 50 % sur un an. Avec un marché essentiellement tourné vers les particuliers, cette croissance est freinée comparée aux années précédentes.

Auteur:

Patrice Perron (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

▶ 1. Passagers des aéroports

	Bou	Bourgogne-Franche-Comté				France entière		
	Passagers 2021 (nombre)	Évolution 2021 /2019	Évolution 2021 /2020	Évolution annuelle moyenne 2019 /2014 ¹		Évolution 2021 /2020	Évolution annuelle moyenne 2019 /2014 ¹	
Lignes nationales Lignes	9 641	135,5	163,4	-23,0	-41,0	33,3	2,4	
internationales	53 564	-50,3	50,2	-0,8	-64,7	28,7	4,8	
Transit	0	-100,0	nd	-5,8	-57,7	38,0	-3,9	
Total	63 205	- 43,7	60,8	-2,5	-58,0	30,5	4,1	
dont lignes à bas coût (low cost) Part des lignes	53 384	- 48,9	50,2	0,7	-53,9	52,6	10,3	
à bas coût (low cost) (%)	84,5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	

Note: données brutes.

1 évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année. nd : absence de donnée due à la nature des choses.

Source: Union des aéroports français

▶ 3. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers	Véhicules utilitaires légers ¹	Véhicules industriels à moteur ²	Ensemble immatriculations ³			ons ³
	2021 (nombre)	2021 (nombre)	2021 (nombre)	2021 (nombre)	Évolutio n 2021 /2019 (%)	Évolutio n 2021 /2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/201 4 * (%)
Côte-d'Or	11 932	4088	341	16488	-23,0	0,0	5,0
Doubs	14 418	3285	384	18170	-25,3	-0,4	-2,5
Jura	6 310	1490	188	8002	-18,3	0,8	3,2
Nièvre	4 030	921	135	5108	-24,6	-6,0	1,9
Haute- Saône Saône-et-	4 002	916	149	5130	-29,6	-7,6	1,8
Loire	11 252	2867	390	14536	-18,7	-0,2	2,7
Yonne Territoire de	6 244	1633	182	8071	-26,2	-2,0	2,2
Belfort	3 055	542	55	4000	-25,1	-1,3	2,2
Bourgogne -Franche-							
Comté	61 243	15 742	1 824	79 157	-23,7	-1,7	1,6
France entière	1 693 037	443305	45795	2 189 270	-21,5	2,1	4,5

Note : données brutes.

- 1: camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.
- 2 : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.
- $^{\scriptsize 3}$: y compris immatriculations de transports en commun.

*: évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

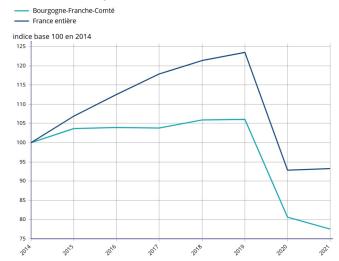
Champ: les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaire, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source: SDES, Rsvero

Pour en savoir plus

- Brion D., « Des différences locales sur le prix des carburants », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 94, février 2022.
- Bourgain N., Brion D., Desnoyers C., « Un parc automobile ancien et toujours à dominante diesel », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 93, janvier 2022.
- « Parc et immatriculations des véhicules routiers », Service des données et études statistiques (SDES), avril 2020.
- « Mobilité des personnes », Service des données et études statistiques (SDES), novembre 2018.

2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Champ: les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaire, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero

En déficit de clientèle étrangère, la fréquentation touristique reste inférieure à 2019

En 2021, l'activité touristique repart à la hausse mais reste globalement en retrait par rapport à son niveau de 2019. Le premier semestre est fortement touché par les effets du confinement du printemps. Au second semestre, les baisses de la fréquentation et de chiffre d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration sont moins marquées. La moindre présence des touristes non-résidents pèse encore fortement sur la fréquentation dans l'hôtellerie comme dans les campings.

Alors que la crise sanitaire a eu un impact plus faible en 2020 sur la fréquentation des hôtels en Bourgogne-Franche-Comté par rapport à la France métropolitaine, la reprise y est moins prononcée cette année.

En 2021, le nombre de nuitées progresse de 26,4 % dans la région, contre 29,1 % au niveau national. Toutes les catégories d'hôtels bénéficient de ce rebond, notamment les établissements de 3 étoiles et plus.

En revanche, la fréquentation reste très en retrait par rapport à son niveau de 2019. Le déficit de nuitées s'élève ainsi à 29,2 % en Bourgogne-Franche-Comté contre 37,4 % en France métropolitaine.

En été, l'hôtellerie retrouve des couleurs

Au premier semestre 2021, le nombre de nuitées dans les hôtels est deux fois plus faible qu'au premier semestre 2019. La fréquentation hôtelière subit les effets du confinement du printemps ▶ figure 1. Au second semestre, la baisse de la fréquentation est moins marquée. En juillet et août 2021, le nombre de nuitées se rapproche progressivement de son niveau de 2019, - 8,5 % en juillet et - 3,6 % en août. Sur les quatre derniers mois de l'année, la fréquentation demeure en decà de la période pré-Covid, avec un repli de l'ordre de 11 %. Ce recul s'explique par la forte baisse des nuitées non-résidentes, - 30 % entre septembre et décembre 2021 par rapport à 2019. En revanche, les nuitées résidentes restent quasi stables. Par rapport à 2020, la fréquentation

progresse fortement tout au long du deuxième semestre ▶ figure 2. Tous les départements de la région bénéficient de cette reprise.

La fréquentation dans les campings repart à la hausse mais reste en dessous du niveau d'avant-crise

Comme dans l'hôtellerie, la fréquentation des campings repart à la hausse en 2021 (+ 11,7 %). Le nombre de nuitées reste toutefois en recul de près de 20 % par rapport à son niveau de 2019, soit 602 000 nuitées de moins ▶ figure 3. Ce déficit est largement supérieur à la moyenne métropolitaine (- 11,1 %). Les résidents ont privilégié les séjours touristiques en France, leurs nuitées

augmentent de plus de 28 % par rapport à 2019. Cependant, comme dans l'hôtellerie, les campings perdent des touristes étrangers. Représentant la moitié de la clientèle européenne dans la région, les Néerlandais ont réduit d'un quart leurs nuitées, soit une diminution de plus de 150 000 nuitées pendant la saison d'été 2021 par rapport à celle de 2019. Avec la crise sanitaire et le renforcement des contrôles aux frontières depuis le Brexit, les touristes britanniques ont été beaucoup moins nombreux à venir dans

Comparativement aux emplacements nus, les emplacements équipés attirent de plus en plus de touristes, 34,8 % des nuitées contre 29,7 % en 2019. La météo peu clémente durant l'été a favorisé le recours à ce mode d'hébergement.

La fréquentation des autres hébergements collectifs touristiques (auberges de jeunesse, résidences de tourisme et résidences hotelières, villages de vacances, etc.) reste également fortement perturbée en 2021. Les nuitées chutent de 39,4 % par rapport à 2019, à l'instar de la France métropolitaine (- 37,6 %).

Le chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration se stabilise au second semestre

En 2021, le chiffre d'affaires des hôtels et des restaurants de la région évolue avec les restrictions sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie : forte baisse au printemps, retour à des niveaux d'avant-crise durant l'été, nouveau recul en fin d'année ▶ figure 4.

Sur l'ensemble de l'année, alors que la fréquentation hotelière diminue de 29,2 %, le chiffre d'affaires des hôtels baisse d'un peu plus de 25 % dans la région par rapport à 2019. Au niveau national, il diminue plus fortement (- 34,5 %). Dans la restauration, le recul du chiffre d'affaires avoisine les 30 % par rapport à 2019. Cette baisse est plus marquée qu'au niveau national (- 19,8 %). En revanche, le chiffre d'affaires des campings a retrouvé son niveau de 2019 dans la région, malgré un nombre de nuitées en recul de 20 %. Au niveau national, il a dépassé son niveau de 2019 (+4,2%).

Auteur:

Frédéric Laroche (Bourgogne-Franche-Comté Tourisme)

Pour en savoir plus

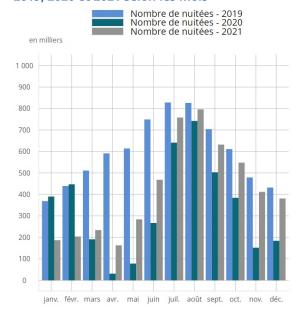
- **Biancucci F.**, « Au 1^{er} trimestre 2022, la fréquentation hôtelière reste en deçà de la période d'avant-crise », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°153, iuin 2022
- Biancucci F., « Saison d'été 2021 : une fréquentation en retrait par rapport à son niveau d'avant-crise », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 143, décembre 2021

▶ 1. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source: Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT)

2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019, 2020 et 2021 selon les mois



Source: Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

3. Nombre de nuitées dans les campings par département

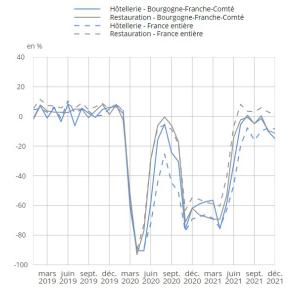
Nombre de nuitées dans les Part de nuitées effectué					
	campin		en 2021		
	2021 (milliers)	Évolution 2021/2019	par une clientèle non résidente	sur emplacements équipés	
Côte-d'Or	275	-23,5	48,4	27,3	
Doubs	264	-23,2	36,2	36,7	
Jura	928	-17,0	29,6	46,6	
Nièvre	247	-8,3	32,0	25,4	
Haute-Saône	100	-26,9	35,1	30,3	
Saône-et-Loire	423	-20,0	47,0	25,2	
Yonne	156	-29,1	40,0	18,5	
Territoire de Belfort	23	-43,6	29,8	36,5	
Bourgogne- Franche-Comté	2 418	-19,9	36,6	34,8	
France Métropolitaine	112 320	-11,1	19,6	55,3	

Avertissement : pour le camping, la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à

septembre et celle 2019 couvre les mois d'avril à septembre.

Source: Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

4. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration



Note: pour l'année 2019, l'évolution est calculée par rapport au même mois que l'année précédente. À partir de janvier 2020. l'évolution est calculée par rapport au même mois

Champ: unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2021, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Source : DGFiP, Insee.

Avertissement

Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Les résultats plus détaillés sont de nouveau disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

en %

Révision des séries: à partir du 1er janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

Couverture des saisons touristiques :

- Hôtel : les données 2021 détaillées (catégorie, type de clientèle,...) ne couvrent que la période mai décembre.
- Camping : la saison touristique de 2021 couvre les mois de mai à septembre, celle de 2020 couvre les mois de juillet à septembre et celle 2019 couvre les mois d'avril à septembre.
- AHCT: les données 2021 ne couvrent que la période mai décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Le travail frontalier renoue avec des niveaux records

Fin 2021, près de 41 000 habitants de Bourgogne-Franche-Comté occupent un emploi en Suisse. Après un ralentissement observé en 2020 en raison de la crise sanitaire, le nombre de travailleurs frontaliers repart à la hausse sur un an (+ 6,7 %). Le Doubs, qui en concentre près des trois quarts, est le département de la région qui bénéficie le plus de ce rebond. Les destinations privilégiées par les travailleurs frontaliers de la région demeure les cantons suisses limitrophes de Vaud, de Neuchâtel et du Jura.

Fin 2021, 200 000 personnes résidant en France occupent un emploi en Suisse, soit 12 600 **travailleurs frontaliers**

supplémentaires en un an. En dix ans, ce nombre a été multiplié par 1,5. Parmi eux, 41 000 résident en Bourgogne-Franche-Comté, un nombre record. Deuxième région française ayant le plus d'habitants travaillant en Suisse, la région se place devant le Grand Est et ses 39 000 actifs frontaliers. Elle reste cependant loin derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes avec ses 117 000 navetteurs.

Le travail frontalier augmente fortement

En 2021, le nombre de travailleurs frontaliers en Suisse originaires de Bourgogne Franche-Comté augmente de 6,7 %, soit 2 600 navetteurs de plus

▶ figure 1. Cette hausse contraste avec la stagnation de 2020, année marquée par les conséquences économiques de la crise sanitaire, les confinements et les limitations des déplacements. L'activité économique s'est normalisée en 2021 au gré de la levée des restrictions mises en place pour endiguer la pandémie. La croissance de l'emploi frontalier retrouve son niveau d'avant-crise et confirme l'attractivité toujours intacte de la Suisse grâce au dynamisme de son marché du travail et ses rémunérations plus élevés qu'en France.

Tous les départements bénéficient de la croissance de l'emploi frontalier

Les trois départements limitrophes à la Suisse (Doubs, Jura et Territoire de Belfort) concentrent la quasi-totalité des travailleurs frontaliers. Les trois quarts d'entre eux résident dans le Doubs, soit près de 29 400 navetteurs en 2021. Sa frontière commune de 170 km avec la confédération helvétique et les infrastructures en place facilitent les déplacements quotidiens entre les deux territoires. 6 900 Jurassiens et 3 700 résidents du Territoire de Belfort traversent également la frontière suisse quotidiennement pour y travailler figure 2. L'année 2021 renoue avec les

figure 2. L'annee 2021 renoue avec le fortes croissances d'avant-crise, en particulier dans le Doubs (+ 6,8 %) figure 3.

Premier canton de travail des frontaliers, Vaud connaît également le plus fort rebond

La grande majorité des frontaliers sont employés dans les trois cantons suisses limitrophes. Sur dix travailleurs frontaliers de Bourgogne-Franche-Comté, quatre travaillent dans le canton de Vaud, trois dans celui de Neuchâtel et deux dans le canton du Jura ▶ figure 4. En 2021, 16 200 Bourguignons-Francs-Comtois exercent

dans le canton de Vaud, en forte hausse sur un an (+ 8,9 %). La plupart d'entre eux résident dans le Doubs et le Jura, respectivement 62 % et 36 %

▶ figure 5. Dans le canton de Neuchâtel, 13 100 habitants de la région traversent chaque jour la frontière pour y travailler. Leur nombre a augmenté de 4,9 % en 2021 alors qu'il avait baissé en 2020. La quasi-totalité d'entre eux vient du Doubs. Après une légère diminution des effectifs l'année dernière, 7 400 navetteurs exercent dans le canton du Jura en 2021, soit une hausse de 6,2 % sur un an.

Par ailleurs, le canton de Berne compte près de 2 200 travailleurs frontaliers résidant dans la région. Cela représente une hausse de 4,3 % en 2021, soit presque deux fois plus élevée qu'en 2020. La reprise économique stimule l'emploi des frontaliers dans ce canton mais à des niveaux moindres qu'en 2019.

Enfin, 1 200 habitants de la région occupent un emploi dans le canton de Genève. Près des deux tiers d'entre eux résident dans le département du Jura situé le plus à proximité. Le nombre de frontaliers dans ce canton augmente fortement, + 8,0 % en 2021 contre + 3,4 % en 2020.

Auteur:

Nicolas Bourgain (Insee)

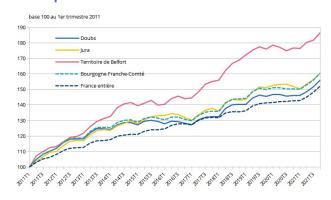
▶ Définition

Les **travailleurs frontaliers** comptabilisés par l'Office fédéral de la statistique sont des ressortissants étrangers détenteurs d'une autorisation de travail en Suisse (permis G) et domiciliés dans une zone frontalière étrangère.

Pour en savoir plus

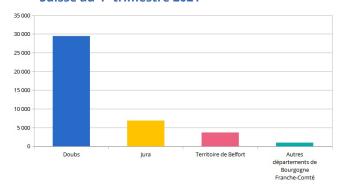
- Decorme H., Labosse A., « Près de la Suisse un ménage sur deux perçoit un revenu de source étrangère », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°97, février 2022.
- Decorme H., Labosse A., « Amplification des écarts de revenus : l'effet du travail frontalier », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 131, septembre
- Mathias J., Hmamda N., « Impact de la crise de la Covid-19 sur l'Arc jurassien franco-suisse », Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, mars 2021.

▶ 1. Évolution du nombre de frontaliers occupant un emploi en Suisse



Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers

Département de résidence des frontaliers bourguignons-francs-comtois travaillant en Suisse au 4^e trimestre 2021



Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers

3. Lieu de résidence des frontaliers travaillant en Suisse

Lieu de résidence	Effectifs au	Evolution (en %)		
Lieu de residence	4e trimestre 2021	2021/2020	2020/2019	
Bourgogne Franche-Comté	41 000	+ 6,7	+ 0,4	
dont: Doubs	29 400	+ 6,8	+ 0,4	
Jura	6 900	+ 5,6	+ 0,5	
Territoire de Belfort	3 700	+ 5,6	+ 0,4	
France	199 900	+ 6,7	+ 0,9	

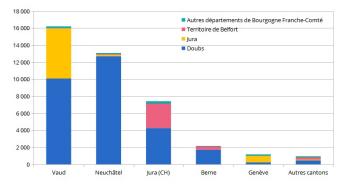
Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers

▶ 4. Canton de travail des frontaliers bourguignonsfrancs-comtois occupant un emploi en Suisse

Lieu de travail		Effectifs au	Evolution (en %)		
		4e trimestre 2021	2021/2020	2020/2019	
Suisse		41 000	+ 6,7	+ 0,4	
dont:	Vaud	16 200	+ 8,9	+ 0,7	
	Neuchâtel	13 100	+ 4,9	- 0,4	
	Jura suisse	7 400	+ 6,2	- 0,6	
Berne		2 150	+ 4,3	+ 2,3	
Genève		1 150	+ 8,0	+ 3,5	

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers

▶ 5. Département de résidence des frontaliers bourguignons-francs-comtois travaillant en Suisse au 4e trimestre 2021 selon le canton de travail



Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers

Définitions

Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois);
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités égales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage. La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau. Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2e année et 1 200 euros la 3e année.

Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1er juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour l'année si l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en oeuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1er janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI). Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou

entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation des personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1er juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021 Cette aide exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 pour les bénéficiaires majeurs.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune.

Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans. 2) le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel);
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ; la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé microentrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France ntière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée /DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1er avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1er janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'un aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à

renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes

handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une nonopposition à une déclaration préalable.

Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA);
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du microentrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la microentreprise et du régime micro-social à partir du 1er janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime microsocial ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1er janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 :
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACFA

Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1er avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Parcours emploi compétences (PEC) Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en oeuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Bilan économique 2021 Bourgogne-Franche-Comté

Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n° 32

Un rebond économique suspendu à l'évolution de la situation sanitaire et au contexte international

En 2021, l'économie régionale se rapproche de son niveau d'avant-crise. Le marché du travail se redresse avec un taux de chômage à son niveau le plus bas depuis 2008. L'emploi poursuit sa progression sans pour autant retrouver son niveau de fin 2019. Les créations d'entreprises continuent d'augmenter, portées par les microentreprises et un rebond des immatriculations de sociétés. Malgré l'arrêt progressif des mesures de soutien, les défaillances d'entreprises sont en net recul.

Cette reprise reste suspendue à l'évolution de la situation sanitaire, aux difficultés d'approvisionnement, à l'envolée de l'inflation ainsi qu'à la montée des tensions géopolitiques.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr







ISSN 2497 - 4609 © Insee 2022

www.insee.fr